



Absence d'info importante sur le rapport d'expert vente immo

Par **Tempereau**, le **28/03/2010** à **17:01**

Bonjour,

Nous avons acheté, il y a 6 mois un appartement avec chauffage au gaz (la chaudière est dans la cuisine). La société chargé du contrôle de la chaudière refuse de le faire car il y a une hotte relié à l'extérieur juste à côté, ce qui est interdit.

Aucun rapport d'expert réalisé avant la vente ne précise ce problème. Nous n'avons aucune connaissance de ce texte de loi. Pouvons nous exiger la mise aux normes de la hotte par le vendeur. Quels sont les recours possibles ?

Merci de vos réponses